

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

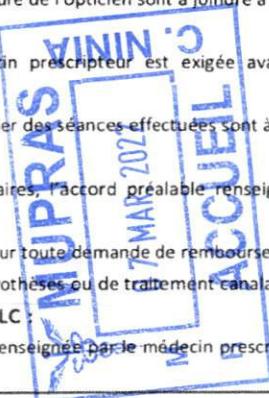
- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-680070

106810

par courrier

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 3153 Société : ROYAL AIR MAROC			
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : JDAIR ALI			
Date de naissance : 1952			
Adresse : CHTOUKA AIT BAHAD BELFAD			
Tél. : 0668140795		Total des frais engagés : 2173,82 Dhs	

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin CLINIQUE TIFAOUTE			
Dr. BEN MAHFOUD Javad OPHTHALMOLOGISTE Ed. Cheikh El Ouardi 422 Talborjt Agadir Tél: 05 28 38 38 04 - 06 62 75 04			
061023979 060063166			
Cachet du médecin :			
17 JAN 2022			
Date de consultation :			
Nom et prénom du malade : MJDAD FATAH Age: 60			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input checked="" type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : CANDY CANDY			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : AGADIR
Signature de l'adhérent(e) : 

Le : 17/01/2022



طوبوغرافية القرنية
Topographie de la cornée
علاج القرنية المخروطية
Traitement du Kératocône

CLINIQUE TIFAOUTE

Ophtalmologie

Agadir, le

17 janvier 2022

Mme JDAIR Fatima





CLINIQUE TIFAOUTE

Ophtalmologie

مصحة تيفاوت

طب العيون

طبوغرافية القرنية
Topographie de la cornée

علاج القرنية المخروطية
Traitement du Kératocône

العدسات اللاصقة
Contactologie

تصوير شرايين الشبكية
Angiographie rétinienne

الليزر
Laser

التصوير المقطعي البصري
OCT

الفحص بالصدى
Echographie

جراحة قصر البصر
Chirurgie Réfractive

جراحة الجلالة بالدبيبات الصوتية
Chirurgie par Phacoémulsification

05 28 38 38 04
05 28 82 75 04
05 28 84 25 24
05 28 84 71 84

Bd. Cheikh Saadi
N° 133 - Extension -X-
Talborjt - Agadir

Agadir, le

17 janvier 2022

Mme JDAIR Fatima

1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs
Organiques

VL : OD = + 1.00 (- 1.00 à 90°)

OG = + 1.00 (- 1.25 à 90°)

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

VP : ODG = Add : + 3.00

INZOPTIC
Opticien Optométriste
Imm. Anakil N°03, Angle
Av. Med V et des FAR - INEZGANE
Tél: 05 28 83 67 67

CLINIQUE TIFAOUTE
DR. BEN MANSOUD Jawad
OPHTALMOLOGISTE
Bd. Cheikh Saadi N° 133 Talborjt Agadir
Tél: 05 28 38 38 04 / 05 28 82 75 04



CLINIQUE TIFAOUTE

Ophtalmologie

مصحة تيفاوت

طب العيون

طوبوغرافية القرنية
Topographie de la cornée

علاج القرنية المخروطية
Traitement du Kératocône

العدسات اللاصقة
Contactologie

تصوير شرايين الشبكية
Angiographie rétinienne

الليزر
Laser

التصوير المقطعي البصري
OCT

الفحص بالصدى
Echographie

جراحة قصر البصر
Chirurgie Réfractive

جراحة الجلالة بالدبيبات الصوتية
Chirurgie par Phacoémulsification

05 28 38 38 04
05 28 82 75 04
05 28 84 25 24
05 28 84 71 84

Bd. Cheikh Saadi
N° 133 - Extension -X-
Talborjt - Agadir

NOTE D'HONORAIRE

ICE : 001651926000053

IF : 75765978

Reçu de Mme JDAIR Fatima la somme de 250 dh
pour consultation ophtalmologique.

Arrêter la présente note d'honoraire à la somme de
deux cent cinquante dh.

CLINIQUE TIFAOUTE
Dr. BEN MAMOUN JAWAD
Dr. OPHALMOLOGISTE
Bd. Cheikh Saadi N° 133 Talborjt Agadir
Tél: 05 28 38 38 04 - 05 28 82 75 04



Facture

Client : JDAIR FATIMA

Date Facture : 28/02/2022

N° Facture: 20/2022

Type	Désignation	Prix	Quantité	Montant (TTC)
Verres	PROGRESSIFSphérique 1.5 65 Organique Photo Gris Anti-reflet sph:+1.00 Cyl :-1.00 Axe :90 Add :+3.00	850,00	1	850,00
Verres	PROGRESSIFSphérique 1.5 65 Organique Photo Gris Anti-reflet sph:+1.00 Cyl :-1.25 Axe :90 Add :+3.00	850,00	1	850,00

INZO GROUP
LES PROFESSIONNELS DE L'OPTIQUE

Total (TTC) 1 700,00 DH

Arrêt de la présente facture à la somme de :
Mille Sept Cent Dirhams, 00 Cts

INZO OPTIC Montant TVA: 283.33 Dh

IF : 76146200

Patente : 49390256

RC : 7795 - C.N.S.S : 8839005

ICE : 001483460000014

N° 03 Immeuble Anakhil angle Av. Mohamed V & FAR Inzegane - Agadir

Tél : 05 28 83 67 67

www.inzogroup.com

INZO OPTIC
Opticien Optométriste
Im. Anakhil N°03, Angle
Av. Mohamed V et des FAR - INZEGANE
Tél: 05 28 83 67 67
INP: 0450 77696